



Mode de qualification 2022

Pour les championnats vaudois,
romands et suisses en
gymnastique artistique féminine

Édition février 2022

GYMVAUD

Association Cantonale
Vaudoise de Gymnastique

1. CHAMPIONNAT VAUDOIS

1.1 Cas particulier - FCVG 2022

Cette année, le concours de la Fête Cantonale Vaudoise de Gymnastique servira de Championnat Vaudois.

Toutes les catégories sont ouvertes et les inscriptions se font via les sociétés selon les délais et règlements propres à la FCVG.

2. CHAMPIONNAT ROMAND

2.1 Championnat romand individuel

Selon les critères fixés par la Commission de Gymnastique Artistique Romande (CGAR), la règle suivante s'applique pour déterminer la championne romande de chaque catégorie :

Pour les PP, P1, P2, P3 :

- Addition des totaux des deux meilleurs résultats parmi 3 compétitions (Neuchâtel, Genève et Champ. Romand par équipe).

Pour les autres catégories, se référer aux directives de la CGAR.

La CGAR gère et organise l'éventuelle remise de médailles en conséquence, en collaboration avec les clubs et les associations cantonales.

2.2 Championnat romand par équipe & par engins

Pour le championnat romand par équipe organisé, les équipes vaudoises seront déterminées selon le classement par chaque catégorie comme suit :

- Addition des totaux des deux résultats des compétitions de Neuchâtel et Genève

L'ACVG inscrira et financera d'office une équipe dans chaque catégorie (sous réserve de suffisamment de gymnastes pour former une équipe). D'éventuelles équipes supplémentaires (en fonction du nombre de gymnastes par catégorie) pourront être inscrites et financées d'entente entre les clubs et l'ACVG.

Les gymnastes qui ne seraient pas retenues pour une équipe peuvent être inscrites individuellement via leur société (justaucorps de société) ou dans des équipes « intercantionales » (justaucorps à définir).

Dans le cas où les gymnastes représentent le canton (concourent sous « Vaud »), elles portent le justaucorps de l'ACVG.

L'encadrement (coaching) et la logistique (informations, convocations, etc.) des équipes vaudoises lors de la compétition se fait d'entente entre les clubs et l'ACVG.

3. CHAMPIONNATS SUISSES

3.1 Junior & Elite/Amateur

Le règlement de qualification aux championnats suisses est fixé par la Fédération Suisse de Gymnastique qui détermine une liste de compétitions qualificatives chaque année.

La FSG établit un classement national sur la base des **deux meilleures compétitions qualificatives** par catégorie.

Le nombre de places disponibles pour les concours varie d'une catégorie à l'autre et est fixé par la FSG.

Les gymnastes figurant dans les places qualificatives sont évidemment qualifiés et seront inscrite par l'ACVG après confirmation de la société.

Si un contingent de places est attribué à l'ACVG, celle(s)-ci est(sont) attribuée(s) selon la règle suivante :

- Addition des totaux des deux meilleurs résultats parmi 3 compétitions (Neuchâtel, Genève et Champ. Romand par équipe).

Si des désistements ont lieu, c'est les viennent-ensuite, selon le classement ci-dessus (addition des 2 meilleurs résultats parmi 3 compétitions), qui seront appelées.

3.2 Equipes

Pour 2022, il y a une équipe en Ligue nationale B, inscrite et financée par l'ACVG.

La sélection des gymnastes composants l'équipe vaudoises fait partie d'un projet annuel. Un planning de sélection et entraînements est établi chaque année par la/les personne(s) en charge du projet (déterminé-e-s en commission GAF).

Les gymnastes représentant le canton portent le justaucorps, le training et le t-shirt de l'ACVG. L'encadrement porte le training et le polo de l'ACVG. La gestion et la fourniture de ces tenues est à organiser entre la/les personne(s) en charge du projet et l'ACVG.

L'encadrement (coaching) et la logistique (informations et RDV) des équipes vaudoises lors de la compétition se fait d'entente entre les clubs et l'ACVG.

Une deuxième équipe vaudoise pourrait être inscrite en Ligue nationale C. Celle-ci s'inscrit dans un projet de développement et serait financée par l'ACVG.

4. DISPOSITIONS FINALES

Pour toutes questions ou remarques, veuillez-vous adresser à Doris Penna Corda (doris.penna@acvg.ch).

Le présent règlement est considéré comme lu et approuvé par les représentants des sociétés membres de l'ACVG.